

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

AMENDEMENT

N ° CE2033

présenté par

Mme Ramassamy, M. Bony, M. Cinieri, M. Le Fur, M. Brun, M. Viala, Mme Benin, M. Abad,
M. Lorion et M. Serville

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 29, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.